COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 5 juillet 2022

DES BUSTRAMS ADAPTÉS POUR 100% D'ACCESSIBILITÉ

RETOUR SUR LA VISITE DU COMITÉ DE LIAISON ET DE COORDINATION DES PERSONNES HANDICAPÉES AU DÉPÔT DU CEMH DE TaM

JEUDI 30 JUIN 2022

Jeudi 30 juin 2022, Julie Frêche vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée aux Transports et aux Mobilité Actives, Emilie Cabello adjointe Accessibilité Universelle à la Ville de Montpellier et le Comité de Liaison et de Coordination des associations de Personnes en Situation de Handicap (CLCPH) se sont réunis sur le site du Centre d'Exploitation et de Maintenance des Hirondelles de TaM autour d'un objectif commun, celui de l'accessibilité dans le cadre de la réalisation du projet Bustram.

Ce projet, dont la phase de concertation publique s'est achevée le 14 avril dernier, amorcera une phase déterminante d'ici le printemps 2023, avec le lancement de la consultation relative à la sélection de son matériel roulant. La flotte de véhicules répondra à plusieurs exigences. Elle sera proche de celle d'un tramway en termes de confort d'usage, 100% électrique pour offrir un transport décarboné (sans émissions de CO2) et dotée d'aménagements spécifiques destinés à améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).
Afin de mieux appréhender ce mode de transport innovant et de disposer d'un retour d'expériences local permettant de bâtir le futur cahier des charges, Montpellier Méditerranée Métropole et TaM ont initié entre les mois de mai et de juillet 2022, une **large expérimentation** de **bus électriques**. Depuis deux mois, **7 constructeurs** de bus électriques (Mercedes, Solaris, Ebusco, Irizar, Iveco, Volvo et Man) se sont succédés pour mettre à disposition l'un de leurs véhicules durant une dizaine de jours, pour réaliser des essais (sans voyageurs) sur les futures lignes de Bustram.

Cet après-midi au Centre d'Exploitation et de Maintenance des Hirondelles de TaM (CEMH), Julie Frêche vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole déléguée aux Transports et à la Mobilité active, Emilie Cabello adjointe Accessibilité Universelle à la Ville de Montpellier et le Comité de Liaison et de Coordination des associations de Personnes en Situation de Handicap (CLCPH) ont échangés sur le site de l'expérimentation. Cette rencontre s'est organisée autour d'un **partage d'expériences et d'expertises** permettant ainsi au Comité de Liaison de définir les besoins quant aux **équipements et caractéristiques attendus sur les futurs véhicules**, afin de simplifier les déplacements des personnes à mobilité réduite au sein de la métropole.

©F.Damerdji 3M -Julie Frêche Vice-Présidente aux Transports et à la Mobilité active, Emilie Cabello adjointe Accessibilité Universelle à la Ville de Montpellier en présence du CLCPH et des équipes TaM

Contacts presse :
Marine Ferrandis • marine.ferrandis@tam-way.com • 07 77 23 74 50
Marjorie Ortis • marjorie.ortis@tam-way.com • 06 25 33 41 93

Plancher bas et palettes rétractables pour faciliter les montées et les descentes des voyageurs dans le bus, aménagement intérieur « adéquat », dispositif d'annonces sonores et visuelles indiquant le prochain arrêt desservi….

L'accessibilité de l'ensemble du réseau de transports en commun est au cœur des préoccupations de Montpellier Méditerrannée Métropole et de TaM. La **réalisation de la Ligne 5 de tramway** et de ses futures stations est ainsi menée en concertation avec le Comité de Liaison et de Coordination des associations de Personnes en Situation de Handicap (CLCPH) afin de garantir la mise en œuvre d'une politique d'accessibilité universelle.

©F.Damerdji 3M – Échanges entre Thierry Jammes, Vice-Président de la fédération des aveugles et amblyopes de France et Julie Frêche, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée aux Transports et à la Mobilité active

Associé depuis l'élaboration de la toute première ligne de tramway, le CLCPH s'est doté d'une **Commission d'Accessibilité** qui réunit les représentants des associations membres du réseau les plus experts dans les diagnostics sur les travaux d'aménagement de la voirie, des établissements recevant du public (ERP) et des matériels de transport.
Dans le cadre de ce protocole, les membres sont ainsi concertés à chaque étape de la construction du projet :

- **pendant la phase d'études** pour s'assurer que le projet réponde efficacement aux besoins des personnes en situation de handicap et les accompagner à tendre vers plus d'autonomie,
- **pendant la phase chantier** pour organiser et faciliter en toute sécurité les cheminements piétons des zones en travaux et l'accès aux transports lors des coupures de réseau (itinéraires de substitution, mise en place de navettes GIHP lors des travaux de raccordement avec les autres lignes de tramway du réseau), validation à l'aide de planches d'essai des matériaux de sol et du mobilier urbain,
- lors de **journées de sensibilisation** organisées avec tous les acteurs (ingénieurs, ouvriers etc.) autour d'ateliers pédagogiques et de tests utilisateurs portant sur les futurs équipements du nouveau tramway.

Contacts presse :
Marine Ferrandis • marine.ferrandis@tam-way.com • 07 77 23 74 50
Marjorie Ortis • marjorie.ortis@tam-way.com • 06 25 33 41 93

Ces échanges enrichissants permettront de bâtir un cahier des charges adaptés aux besoins locaux, dépassant ainsi les attentes de la réglementation.
Ce travail étroit mené avec les constructeurs permettra de proposer ainsi de meilleures solutions techniques permettant de faciliter les déplacements et l'accès au transport des personnes à mobilité réduite.
Montpellier Méditerranée Métropole et TaM continuent d'agir en faveur de l'accessibilité en faisant de la conception technique un allié en amont du projet, soulignant ainsi le caractère quasi inédit en France de cette collaboration entre associations et constructeurs.

FOCUS SUR LE BUSTRAM, OFFRE DE MOBILITÉ À HAUT NIVEAU DE SERVICE

Le Bustram permettra de créer pour le territoire métropolitain un mode de transport intermédiaire entre le tramway et le bus, et viendra compléter le réseau de transports en commun de la Métropole. Ces lignes de Bustram constituent ainsi une alternative performante à la voiture, par le biais d'aménagements spécifiques garantissant un temps de parcours optimisé. Dans l'objectif de développement de ce projet, une enveloppe de 255 millions d'euros hors taxes a été engagée, intégrant les études, les travaux de création de voirie et le matériel roulant des 5 futures lignes de Bustram de la Métropole. L'ambition de ce nouveau réseau a permis à Montpellier de décrocher une subvention de 20 millions d'euros de l'État, la plus forte d'Occitanie, au titre de l'appel à projets n°4 sur les transports collectifs en site propre. Les études seront réalisées jusqu'en 2023, le démarrage des travaux se tiendra en 2024 pour une mise en service en 2025.

CHIFFRES CLÉS DU RÉSEAU BUSTRAM

- 5 lignes de bustram
- 57 km de tracé
- Environ 60 véhicules pour l'exploitation des 5 lignes
- 10 communes desservies : Cournonsec, Cournonterral, Lavérune, Pignan, Castelnau-le-Lez, Castries, Le Crès, Vendargues, Grabels et Montpellier
- 110 000 habitants supplémentaires desservis :

- 55 000 actifs supplémentaires desservis
- 70 % de la population métropolitaine et 90% de la population montpelliéraine seront couvertes par les réseaux tramway et bustram d'ici 2025.

www.tam-voyages.com

Tout savoir sur le projet Bustram

Contacts presse :
Marine Ferrandis • marine.ferrandis@tam-way.com • 07 77 23 74 50
Marjorie Ortis • marjorie.ortis@tam-way.com • 06 25 33 41 93